

EMPOWERMENT DES FEMMES ET DÉMOGRAPHIE

Fatou Ndiaye Turpin revient sur la planification familiale

Le 8 juin 2016, l'ONG Equipop a reçu une délégation ouest-africaine en faveur de la planification familiale à la fondation Del Duca, à Paris. Équilibres & Populations en partenariat avec l'Unité de Coordination du Partenariat de Ouagadougou a organisé ce rendez-vous afin de réunir les personnalités africaines engagées en faveur de la planification familiale et des droits et de la santé sexuels et reproductifs en Afrique de l'Ouest francophone. Présente lors de cette conférence, Fatou Ndiaye Turpin a accepté de répondre à nos interrogations.



Quel parcours vous a conduit à devenir coordinatrice des programmes au sein du Réseau Siggil Jigéen?

Depuis ma prime jeunesse j'ai toujours évolué dans le monde du développement et particulièrement en milieu jeune ou j'ai successivement occupé plusieurs postes. Cependant depuis 94 avec l'appui de quelques animateurs, nous avons créé « l'Association pour le Développement de la Femme et l'Enfant au Sénégal » basée à Rufisque, dont la mission est de créer un environnement favorable à l'autonomisation des femmes et des filles.

Quelles ont été les grandes étapes qui ont marqué l'avancée de la planification familiale au Sénégal?

Soucieux du bien-être des femmes et de toute la population, le gouvernement du Sénégal a décidé d'ériger la planification familiale parmi les priorités nationales. D'où son inscription dans le Plan Sénégal Émergent et l'élaboration du Plan d'action national de planification familiale (PANPF) qui couvre la période 2012-2015. Lancé le 28 novembre 2012, son objectif est d'aboutir à une réduction significative de la mortalité maternelle et infantile à travers une augmentation notable de la prévalence contraceptive. D'ailleurs, les fruits de cet engagement commencent à être visibles. En effet, entre l'EDS-MICS (2010-2011) et l'EDS-c de 2013, la prévalence contraceptive a enregistré une hausse de 4 points, passant de 12 % à 16 %. Mieux, cette performance est rééditée dans l'EDS continue de 2014 qui crédite le Sénégal d'une prévalence contraceptive de 20 %. Un gain de 8 points est ainsi engrangé en 3 ans.

La famille est la base de la société mais exige un respect de l'individu et du genre, et dans ce domaine beaucoup de progrès restent à faire même si le travail accompli est méritoire et significatif. À ce propos, le Sénégal constitue un exemple par l'engagement du Ministère de la Santé et par la mise en œuvre de partenariats public-privé...

En réalité, le grand défi est celui du développement durable qui ne saurait être en écartant la majorité de la population.

Le succès du Sénégal sur la prévalence contraceptive, démontre qu'avec un fort leadership des dirigeants du pays, un appui des partenaires au développement, un engagement de toutes les composantes de la société sénégalaise et des interventions coordonnées et concertées sur le terrain, il est possible d'inverser la tendance et de réaliser ce qui paraissait irréalisable. Quand on veut, on peut!

Le grand défi est celui du développement durable qui ne saurait être en écartant la majorité de la population.

Où en est l'avortement médicalisé au Sénégal?
Selon l'article 14, le Protocole de Maputo autorise

l'avortement médicalisé aux femmes et aux filles porteuses de grossesse suite à un viol, inceste ou quand la santé mentale ou physique de la femme ou de la fille enceinte est en danger, ou encore lorsqu'il y a risque pour la vie de la femme, de la fille enceinte ou du fœtus. Le Sénégal a ratifié ce protocole depuis 2014, mais l'application de cette disposition tarde à se concrétiser car le pays réprime l'avortement sous toutes ses formes. Cependant la société civile, à travers un collectif d'organisation appelé la « taskforce », veille au grain. Des statistiques fournies par certains instituts de recherche ont fait état d'une multitude de femmes et de jeunes filles en milieu carcéral, qui ont été emprisonnées pour avortement ou infanticide, sans compter celles victimes des conséquences de problèmes médicaux. Pire encore celles qui recourent le plus souvent à l'avortement clandestin ont généralement moins de 20 ans. Généralement ce sont des élèves, des étudiantes ou des filles sans profession ou n'ayant aucune notion de la pratique contraceptive.

Et quelle est aujourd'hui la place de ces terribles femmes, les exciseuses?

Au Sénégal, malgré l'adoption par les autorités sénégalaises de la loi interdisant la pratique des mutilations génitales féminines, la pratique persiste dans certaines régions du Sénégal telle que Kolda où elle peut aller jusqu'à 84 % en fonction de l'ethnie. Nos frontières sont perméables, dans le Pathiana par exemple, zone frontalière avec la Guinée Bissau, dans ce pays, comme en Gambie, l'excision n'est pas interdite. Certaines familles y amènent leurs enfants pour les besoins de l'excision. Au lieu de réprimer, l'État devait plutôt sensibiliser les populations de cette localité. ■